



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2002
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant un programme de pays**

Maldives***

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 contient la recommandation définitive concernant le programme de pays, qui est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme des Maldives, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à 1 million de dollars. Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 080 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 175 000 dollars à prélever sur les autres ressources sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2003 à 2007.

* E/ICEF/2002/11.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme envisagée. Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2001. Ils figureront dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2002, à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et d'autres ressources allouées au programme (E/ICEF/2002/P/L.36).

*** La présentation du présent document a été retardée dans l'attente des données définitives.



Données de base

(2000, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,1
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	80
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	59
Déficit pondéral (% , modéré à grave) (2001)	30
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1992-1994)	350
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes)	96/96
Taux net de scolarisation au primaire (% ,garçons/filles)	99/97
Pourcentage des élèves de première année qui atteignent la cinquième année (2001)	100
Accès à l'eau salubre (%) (2001)	85
Vaccination de routine dans le cadre du PEV financé par l'État (%) (2001)	35
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) (1999)	0,05 ^a
PNB par habitant (dollars É.-U.)	1 460
Enfants de 1 an vaccinés contre :	
La tuberculose (%)	96
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	91
La rougeole (%)	92
La poliomyélite (%)	93
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	48

^a On ne disposait pas de suffisamment de données pour estimer le taux de prévalence du VIH à la fin 1999. Au lieu de quoi, on a appliqué le taux de prévalence estimatif pour 1994 publié par le Programme mondial sur le sida de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la population adulte du pays en 1999 pour obtenir le chiffre donné ici.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes demeure essentiellement la même que celle décrite dans la note présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 (E/ICEF/2002/P/L.13). S'il est vrai que l'on a fait des progrès dans la réduction de la mortalité infantile et de celle des enfants de moins de 5 ans, les disparités entre les régions et entre les sexes perdurent, et la malnutrition infantile demeure un grave problème. D'après l'enquête sur les troubles dus à la carence en iode menée en 2002, la carence en iode est tout aussi prévalente de nos jours qu'elle l'était en 1995, et la proportion d'enfants gravement malnutris avait à peine baissé (passant de 17 % à 13 % d'après l'enquête en grappe à indicateur multiple (MICS2) de 2001). Depuis la fin de 2001, le pays se concentre davantage sur les questions de nutrition. La question des soins au jeune enfant en vue de son développement est devenue un élément de premier plan grâce à la stratégie novatrice du Gouvernement en la matière, fondée largement sur une plus grande sensibilisation du public et le développement de la capacité nationale, et menée avec l'appui des médias.

Coopération au programme, 1999-2002

2. Le principal objectif du programme de coopération avec le pays pour 1999-2002 (E/ICEF/1998/P/L.18/Add.1) est d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour donner effet aux droits des enfants et des femmes suivant les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UNICEF concentre son effort sur les activités qui ciblent la survie et le développement physique, l'éducation primaire et le développement cognitif, un environnement sain et durable, et le développement des institutions et la planification des politiques. Des ressources ont été mobilisées pour renforcer la capacité du Gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires. Les objectifs particuliers au pays étaient : a) de réduire la mortalité maternelle et infantile et celle des enfants de moins de 5 ans de 30 % et le rapport de mortalité maternelle de 50 %; b) de maintenir le taux de couverture du programme élargi de vaccination (PEV) à plus de 92 % et de réduire l'incidence des affections respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques; c) de réduire la malnutrition de 20 % et de réduire de moitié le taux actuel d'anémie ferriprive et de carence en iode; d) d'améliorer la qualité et l'efficacité interne de l'éducation primaire et de lancer une approche au développement du jeune enfant sur une base communautaire; e) de porter l'accès à l'eau potable salubre à 80 % et l'assainissement à au moins 50 % des îles; f) porter l'âge de la première grossesse à au moins 18 ans et améliorer la condition de la femme; et g) sensibiliser la population à la question des droits de l'enfant et mobiliser l'appui au renforcement et/ou à l'adoption de lois et de politiques favorables à l'enfant.

3. Le cinquième Plan de développement national du Gouvernement (1997-2000) s'est inspiré des principes de l'autonomie et de la durabilité, et a défini le renforcement des capacités, la décentralisation et la participation communautaire comme étant des éléments majeurs de la stratégie nationale de développement. L'aide de l'UNICEF a permis d'appuyer la décentralisation en accordant une priorité élevée à la planification au niveau des atolls et des îles, le but étant d'assurer efficacement les services en faveur des enfants. Le renforcement des capacités au niveau national et celui des atolls a été renforcé, et la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par île et par sexe sont venues appuyer la planification et le suivi aux niveaux des îles, des atolls et de l'ensemble du pays. Le programme a aussi permis d'appuyer les cadres institutionnels de promotion des droits des enfants et des femmes, et leur participation active à l'analyse, à la recherche de solutions aux problèmes et à l'évaluation des activités au niveau communautaire. Quatre stratégies intersectorielles ont servi de base à chacun des quatre programmes et à l'ensemble du programme de pays : a) réduction des disparités (entre les sexes et les régions); b) amélioration de la qualité, pour assurer la durabilité (par le renforcement des capacités et le développement institutionnel); c) décentralisation de la prise de décisions et de la gestion des ressources; et d) collecte des données et gestion de l'information décentralisées.

4. Dans le cadre du programme relatif à la survie et au développement physique, la couverture vaccinale a été maintenue entre 90 et 95 %, et des journées nationales de vaccination ont été organisées régulièrement, en collaboration étroite avec le Gouvernement et l'OMS. L'information sur la prévention des maladies diarrhéiques est devenue partie intégrante du programme de nutrition communautaire. L'appui

technique a été axé sur le renforcement des capacités, notamment la formation à l'entretien de la chaîne du froid, le suivi du PEV, la conduite du traitement des affections respiratoires aiguës et l'amélioration des compétences des accoucheuses traditionnelles. On a fourni différents articles, notamment des seringues, des vaccins et des concentrateurs d'oxygène, ce qui a contribué à améliorer la qualité des services. La distribution de capsules de vitamine A et le déparasitage des écoliers a aidé à réduire les effets des carences en oligo-éléments et des parasites sur la santé. Les activités de communication et d'information portaient notamment sur la distribution de films et la sensibilisation à la question des carences en oligo-éléments par l'intermédiaire des médias. Toutefois, avec un taux de goitre total de 25,7 % (enquête sur la carence en iode de 2002) dans le groupe d'âge des écoliers de 12 à 16 ans, la prévalence de la carence en iode aujourd'hui est encore plus élevée qu'en 1995 (23,6 %, Ministère de la santé). De gros efforts ont été faits pour élever le pourcentage d'enfants allaités exclusivement au sein jusqu'à l'âge de 6 mois. Le nombre d'enfants ayant un poids inférieur à la norme a baissé notablement, tombant de 43 % (MICS1, 1995) à 30 % (MICS2, 2001), mais la malnutrition chronique (retard de croissance) touche encore un enfant sur quatre (MICS2, 2001) contre 30 % en 1995 (MICS1).

5. En se fondant sur une analyse de situation, on a défini et développé des interventions globales en matière de développement du jeune enfant, dans le cadre du programme d'éducation et de développement cognitif. Une équipe locale d'éducateurs et les médias ont reçu une formation pour élaborer le programme de base d'une campagne multimédia de 52 semaines. Le projet clef dans ce domaine, « First Steps... Maldives » (Premiers pas, Maldives), a permis de lancer avec succès un mouvement à l'échelle nationale avec l'engagement et la participation d'experts, de professionnels de l'éducation et des médias, et de particuliers de divers autres secteurs. Un ensemble de documents de base à l'intention des enfants et les concernant a été établi localement et distribué. Ces documents et une pochette pour l'éducation des parents ont été utilisés pour former plus de 300 puériculteurs, instituteurs, professionnels des médias et pères travaillant dans des stations de loisirs loin de leur famille. On évaluera l'impact de la campagne médiatique et des ateliers d'éducation des parents en 2002 pour déterminer dans quelle mesure les comportements auront changé et dans quelle mesure on peut adapter cette méthode pour s'attaquer à d'autres problèmes prioritaires comme la malnutrition. La sensibilisation et les activités de promotion concernant l'égalité des droits des filles et des garçons faisaient partie intégrante du programme, et l'UNICEF a collaboré avec une ONG locale (Care Society) sur les incapacités infantiles. Un appui a été apporté au renforcement des capacités et à l'amélioration des structures institutionnelles.

6. Le projet relatif à une éducation de qualité a permis d'aider à améliorer les programmes d'études nationaux, les livres de classe et les auxiliaires pédagogiques. Pour assurer le renforcement des capacités, une assistance a été apportée à la formation sur place et en cours d'emploi des enseignants travaillant dans les îles et à l'organisation de tournées d'études dans des centres d'excellence régionaux à l'intention du personnel enseignant. Des superviseurs au niveau des atolls ont participé à une formation spécialisée qui leur permettra de jouer un rôle actif dans le contrôle de la qualité de l'éducation. On a déterminé que 22 des écoles les moins bien desservies dans certaines des zones les plus désavantagées du pays avaient besoin d'une amélioration globale de leur infrastructure, de leur gestion, des

compétences des enseignants et des aptitudes à apprendre, et qu'il fallait y promouvoir l'égalité des sexes et la participation universelle des enfants tant valides que handicapés. L'UNICEF appuyant le Programme de formation sur place et en cours d'emploi des enseignants depuis près de 10 ans, une enquête a été menée dans 45 îles appartenant à huit atolls pour évaluer l'impact des interventions et déterminer les meilleures pratiques pour adapter et intégrer des stratégies novatrices dans le projet relatif aux 22 écoles sous-desservies. On s'est efforcé de rallier la participation d'autres partenaires, et obtenu ainsi un appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2000 et 2001.

7. Dans le cadre du programme relatif à un environnement sain et durable, on a appuyé l'utilisation et la fourniture initiale de citernes d'eau de pluie, faites de polyéthylène haute densité (PEHD), que les communautés ont acceptées très rapidement; le succès de cette expérience a provoqué une demande de citernes de ce type, qui sont à présent fournies par le secteur privé. Parmi les activités du programme, on peut également citer la production et la distribution de manuels d'installation et d'entretien des citernes (PEHD), ainsi que l'établissement et la gestion d'un fonds autorenouvelable pour l'achat des citernes. Pour améliorer l'évacuation des excréments, on a construit dans certaines régions de petits systèmes d'égouts forés, et on a financé des tournées d'études et des programmes de formation pour évaluer les solutions en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement appliquées dans d'autres pays et les adapter aux conditions spécifiques des Maldives.

8. Le programme relatif à la planification des politiques et au développement des institutions a porté sur les politiques, les mécanismes institutionnels et les processus de planification tant des structures gouvernementales que de la société civile pour la promotion et la réalisation des droits des femmes et des enfants. L'UNICEF a aidé à produire des matériels de promotion destinés aux enfants et aux adultes. En 1999, une réunion intersectorielle s'est tenue avec le Service des droits de l'enfant du Ministère de la femme et de la sécurité sociale, le Ministère de la justice, le quartier général de la police, les chefs des atolls, les scouts, les éclaireuses et les médias. Pour la première fois, l'attention des partenaires et de groupes plus larges de la société maldivienne a été appelée sur les réalités touchant les sévices infligés aux enfants dans un système juridique qui parfois victimise les enfants une deuxième fois. Parmi les principaux problèmes identifiés, on peut citer le manque de spécialistes aptes à s'occuper des problèmes liés aux sévices contre les enfants et à l'exploitation des enfants. De ce fait, et pour renforcer les capacités, la priorité a été donnée à la formation du personnel du Service des droits de l'enfant et d'autres partenaires pour leur permettre d'identifier les cas de sévices sexuels et leur donner des compétences en matière d'enquêtes spéciales et de services de conseils. La coordination des activités avec le Ministère de la justice et le quartier général de la police, qui vient d'être lancée, a permis de mettre en place une coopération efficace sur les questions de protection de l'enfance, y compris la collecte et la gestion des données. Des activités de promotion ont été entreprises pour harmoniser la législation nationale, en particulier la charia islamique, avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, et pour améliorer l'administration de la justice pour mineurs, mais il faudra encore beaucoup travailler pour obtenir la réalisation des droits des enfants. Dans le cadre du programme, on a aussi lancé et suivi de près un projet pilote sur un système décentralisé de protection des enfants dans l'atoll d'Addu, dans l'extrême sud du pays, et on a collaboré avec des

partenaires appartenant aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'administration des atolls. Des volontaires et des cadres ont été formés, respectivement, aux services de conseils, pour aider à décentraliser ces services, et à mener des enquêtes de façon qui mette les enfants en confiance et aux compétences médico-légales.

9. Dans le cadre du programme de pays, on a intensifié les activités de promotion et d'application dans l'optique de la Convention relative aux droits de l'enfant, en adoptant de nouvelles initiatives en matière de protection des enfants et de développement du jeune enfant, et pour mener la lutte cruciale contre la malnutrition infantile. Sur la base des bons résultats précédemment obtenus, on a cherché un appui supplémentaire et planifié l'assistance, ce qui aidera à assurer que l'on gardera les acquis et que l'on progressera encore pour ce qui est de desservir les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés du pays.

Enseignements tirés de la coopération passée

10. Les enseignements tirés sont en substance les mêmes que ceux indiqués dans la note de pays. Dans l'examen à mi-parcours, la coopération efficace de l'UNICEF avec une grande variété de partenaires, dont le Gouvernement, les ONG, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le PNUD, pour assurer la mise en oeuvre des droits de l'enfant, avait été soulignée. Certaines initiatives, telles que le projet de soins à apporter au jeune enfant en vue de son développement intitulé « Premiers pas, Maldives », ont montré qu'il était possible de réaliser des progrès ayant des effets de synergie en adoptant une approche intersectorielle et multidisciplinaire.

11. De plus, l'examen à mi-parcours a fait ressortir qu'il importe de cibler les interventions de l'UNICEF sur des domaines prioritaires pour en optimiser les résultats et en améliorer autant que possible l'impact, compte tenu de la quantité limitée de ressources disponibles. Cela suppose qu'il faut mettre l'accent sur le renforcement des capacités, renforcer les liens et la collaboration avec les donateurs et les organismes nationaux, promouvoir la nutrition et les soins et le développement du jeune enfant, améliorer la collecte et la gestion des données, et encourager la mobilisation sociale et la décentralisation en vue de faciliter la mise en application des deux Conventions. Les recommandations formulées dans l'examen à mi-parcours ont été appliquées durant la seconde moitié de la période couverte par le programme de pays, une place importante ayant été accordée au renforcement des capacités et à l'intensification de la coopération existante avec les ONG nationales (FASHAN, Care Society), la société civile (le secteur des entreprises, les enfants militants comme les « réformateurs », par exemple) et d'autres organismes des Nations Unies sur des questions telles que l'égalité entre les sexes, les incapacités chez l'enfant, la participation des enfants, la qualité de l'enseignement, la nutrition et la santé. La malnutrition infantile chronique est l'un des plus graves problèmes auquel les Maldives doivent faire face. Jusqu'à la fin de 2001, les interventions menées au titre du programme n'étaient pas suffisamment axées sur la nutrition en tant que domaine d'assistance prioritaire. On s'est rendu compte que pour réduire les taux de malnutrition infantile, il convenait d'aborder le problème de manière intégrée, en tenant compte à la fois de ses liens avec la santé,

les résultats scolaires et, en fin de compte, le développement national, et de son impact sur ces questions.

Coopération recommandée au programme, 2003-2007

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Ressources ordinaires						
Développement du jeune enfant	156,0	156,0	156,0	156,0	156,0	780,0
Nutrition, santé, approvisionnement en eau et assainissement du milieu	145,2	145,2	145,2	145,2	145,2	726,0
Enseignement de qualité	142,8	142,8	142,8	142,8	142,8	714,0
Protection de l'enfant	79,8	79,8	79,8	79,8	79,8	399,0
Dépenses intersectorielles	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	461,0
Total partiel	616,0	616,0	616,0	616,0	616,0	3 080,0
Autres ressources						
Développement du jeune enfant	8,4	8,4	8,4	8,4	8,4	42,0
Nutrition, santé, approvisionnement en eau et assainissement du milieu	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	47,0
Enseignement de qualité	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	61,0
Protection de l'enfant	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
Total partiel	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	175,0
Total général	651,0	651,0	651,0	651,0	651,0	3 255,0

Processus d'élaboration du programme de pays

12. Toute une gamme d'institutions gouvernementales, d'organismes des Nations Unies (PNUD, OMS, FNUAP), de partenaires donateurs (Union européenne), d'ONG [Care Society, SHE (Society for Health and Education)], d'organisations de la société civile, ainsi que des représentants du secteur des entreprises et des enfants (les « réformateurs ») ont participé aux différentes étapes de l'élaboration du programme dans le cadre de plusieurs groupes de travail. Ils ont tous contribué à l'élaboration de la stratégie de pays et d'un avant-projet de plan directeur des opérations. Le Département des ressources extérieures du Ministère des affaires étrangères a coordonné l'ensemble de ce processus.

Buts et objectifs du programme de pays

13. Le programme est axé sur les priorités établies à l'échelle nationale concernant les enfants et les femmes, telles qu'elles sont articulées dans « Vision 2020 », le sixième plan national de développement et certains plans directeurs sectoriels. Les préoccupations essentielles en matière de développement et des plans à cet égard

sont également exposés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2003-2007. Compte tenu du mandat des organismes concernés, le Plan-cadre, qui est orienté sur une stratégie commune du système des Nations Unies pour répondre aux principaux problèmes de développement, s'inscrit ainsi dans le prolongement des priorités nationales et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le programme de pays contribuera à réaliser l'objectif d'un développement juste et équilibré aux Maldives, tel qu'énoncé dans le Plan-cadre, grâce à la réduction des disparités. À la différence de l'UNICEF qui contribue à la réalisation d'un des objectifs énoncés dans le Plan-cadre, à savoir l'appui à des services sociaux de qualité, tous les programmes seront axés sur le renforcement des capacités, les activités de promotion et la mobilisation sociale, des études sectorielles et le contrôle des données, en vue de faciliter la formulation de politiques et de stratégies adaptées.

14. Le nouveau programme de pays tient compte des nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle (E/ICEF/2000/13) et des cinq priorités établies dans le plan stratégique à moyen terme, qui ont trait au développement du pays. Des efforts ont été faits pour veiller à ce que toutes les priorités établies dans le plan stratégique à moyen-terme soient dûment prises en compte au niveau national et pour assurer que les ressources limitées de l'UNICEF soient judicieusement utilisées à cette fin. Plutôt que d'isoler les activités dans des programmes verticaux, on s'efforce de faire en sorte qu'elles soient communes à plusieurs programmes de manière à ce qu'elles aient un effet de synergie en vue d'en accroître l'impact. Dans certains domaines comme l'éducation des filles, la parité des sexes a déjà été réalisée grâce à un taux de scolarisation très élevé (97 %). L'avantage comparatif de l'UNICEF tient à l'expérience solide qu'il a acquise dans la mise en oeuvre, avec des organismes partenaires, de programmes portant sur des domaines novateurs (par exemple, l'initiative de soins du jeune enfant en vue de son développement). Depuis que les graves problèmes de nutrition ont été portés à l'attention du public grâce à la tenue, en 2001, d'une réunion sur la Stratégie nationale en matière de nutrition, qui était parrainée par le Fonds, d'autres partenaires du développement ont commencé à mettre l'accent sur l'importance de la campagne qui est menée en vue de lutter contre la malnutrition infantile (PNUD). Enfin, l'UNICEF joue un rôle moteur dans les efforts que font les pouvoirs publics pour protéger les droits de l'enfant.

15. Le nouveau programme de pays a pour objectif de promouvoir le respect des droits de l'enfant et de permettre aux enfants d'être bien portants, éduqués, curieux, confiants, actifs, conscients de leurs droits, de leurs responsabilités et des chances qui s'offrent à eux, à l'abri de la discrimination et d'autres influences négatives, et prêts à affronter l'avenir. Pour atteindre cet objectif, il faut créer un cadre sain, humain, porteur, stimulant et respectueux des besoins, des droits et des opinions des enfants. Les quatre objectifs principaux sont les suivants : a) toucher tous les enfants pour faire en sorte qu'ils aient un bon départ dans la vie et qu'ils soient en bonne santé physique et mentale, à l'écoute de leur société et tournés vers l'action; b) promouvoir l'amélioration de la nutrition et offrir des soins de qualité, veiller à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement du milieu; c) garantir l'accès équitable de tous les enfants à une éducation de base de qualité; et d) améliorer l'aptitude à promouvoir l'exercice des droits de l'enfant et veiller à ce qu'ils soient respectés, notamment pour assurer que les enfants sont protégés de la discrimination, de la violence et de l'exploitation, sans oublier la collecte et la gestion de données ventilées.

Liens avec les priorités nationales et internationales

16. Le cadre stratégique du nouveau programme de pays se fonde sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le nouveau programme de pays est une synthèse des buts et objectifs de l'UNICEF et des priorités nationales des Maldives, telles qu'elles ont été énoncées dans les documents pertinents du Gouvernement, à savoir le document intitulé « Vision 2020 », les plans directeurs nationaux concernant la santé et l'éducation et le sixième plan national de développement. Les priorités nationales, telles que l'amélioration des soins de santé et de la nutrition, la prise en compte systématique de la parité des sexes, les droits de l'enfant et les droits fondamentaux, de même que la lutte contre le VIH/sida, sont des priorités clairement établies dans le nouveau programme de pays, qui se fonde sur certains aspects du document adopté lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Il a également été tenu compte des observations finales du Comité des droits de l'enfant. Le nouveau programme de coopération avec les Maldives, qui complète l'intégration de certains éléments critiques du programme de développement des Maldives, s'inscrit dans le droit fil des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et fait partie intégrante du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui met l'accent sur le changement des comportements, l'amélioration de la santé et de la nutrition, la qualité de l'enseignement, le renforcement des capacités, les activités de promotion et l'appui à l'élaboration de politiques, et d'autres questions.

17. En raison de la configuration des Maldives et du fait qu'elles sont exposées aux catastrophes écologiques et aux modifications de l'environnement, la surveillance de la santé et des impacts écologiques revêt une importance critique dans le contexte du nouveau programme. S'il est vrai que les Maldiviens sont généralement très conscients de la nécessité de léguer un environnement naturel sain et salubre à leurs enfants, les études réalisées en 2000 suscitent bien des inquiétudes, notamment en ce qui concerne les questions de l'hygiène et de l'assainissement, et leur impact sur les enfants. Certaines de ces préoccupations seront prises en compte dans les activités de programme liées au développement du jeune enfant, qui visent à faire prendre davantage conscience aux parents et aux dispensateurs de soins des facteurs environnementaux, socioéconomiques et culturels qui influent sur la vulnérabilité des enfants face à divers phénomènes environnementaux, et à développer leur aptitude à lutter contre ces problèmes de manière adéquate.

Stratégie adoptée dans le cadre du programme

18. Comme cela a été exposé de manière plus détaillée dans la note de pays, les objectifs fixés dans le cadre du programme de pays seront atteints grâce à la combinaison de quatre grandes stratégies plurisectorielles semblables à celles qui sont appliquées dans le cadre du programme en cours : a) activités de sensibilisation visant à mieux faire connaître les droits de l'enfant et à amener un changement des comportements; b) renforcement des capacités; c) instauration et consolidation des partenariats en vue de trouver des solutions axées sur les problèmes et convergence

des ressources pour améliorer l'impact des interventions; et d) participation des collectivités et des enfants pour garantir la maîtrise et la pérennité des programmes. Les quatre volets du programme de pays comportent des éléments complémentaires de promotion, de communication, de mobilisation sociale, de planification, de collecte des données, de suivi et d'évaluation. Dans l'hypothèse relativement improbable d'une catastrophe naturelle aux Maldives (des raz de marée, par exemple), la stratégie adoptée dans le cadre du programme sera au besoin réorientée de manière à concentrer les ressources en vue d'aider les pouvoirs publics à répondre aux besoins essentiels, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement en eau potable et de la prévention des épidémies.

19. **Développement du jeune enfant.** Compte tenu du fait que les trois premières années de la vie d'un enfant sont d'une importance primordiale, le programme a pour objectif d'assurer l'épanouissement physique, cognitif et psychosocial des enfants dans un cadre favorable et stimulant, de nature à aider chacun d'entre eux à développer toutes ses capacités. Les stratégies conçues en vue d'atteindre cet objectif ont été analysées dans le cadre du projet intitulé « Premiers pas, Maldives », en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation et d'autres partenaires. Au cours de la période d'exécution du nouveau programme, on évaluera l'impact du projet qui sera au besoin amélioré et étoffé pour en faciliter la mise en place et l'application systématique à toutes les zones géographiques. D'autres messages scientifiquement éprouvés et présentés de manière créative relatifs à la nutrition, l'hygiène et la santé seront élaborés et inclus dans la démarche visant à élaborer un programme intégré de développement du jeune enfant. On mènera des activités de promotion pour intégrer le développement du jeune enfant dans les activités de formation universitaire et continue dispensées par les facultés de sciences de la santé et de l'éducation. D'autres activités bénéficieront d'un appui, notamment, les activités destinées aux handicapés, l'accent étant mis en particulier sur la prévention de l'insuffisance pondérale à la naissance, ainsi que sur le dépistage précoce et la prévention des handicaps. L'UNICEF appuiera les initiatives non gouvernementales qui visent à former du personnel aux méthodes de réinsertion des enfants dans les communautés locales et à créer des centres intégrés de développement de l'enfant en vue d'associer le développement du jeune enfant et l'éducation et de mettre en évidence les pratiques utiles tout en encourageant l'échange.

20. **Nutrition, santé, approvisionnement en eau et assainissement.** Dans la logique du Plan-cadre national de la santé et de la Stratégie nationale pour la nutrition, ce programme aura pour objectif de réduire la malnutrition infantile et les problèmes qui persistent en matière d'eau, d'hygiène, d'assainissement et de santé. Les volets cognitif et psychosocial du Programme de développement du jeune enfant lui apporteront les éléments complémentaires nécessaires. On accordera une importance particulière au renforcement des capacités à l'échelle locale pour planifier et entreprendre des activités et en assurer le suivi. L'UNICEF étendra et renforcera sa collaboration actuelle avec d'autres organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales, organes des Nations Unies et organismes donateurs en vue de diminuer de moitié le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë. On contribuera à susciter une modification des habitudes alimentaires en favorisant l'allaitement maternel et l'adoption de régimes qui soient moins monotones et plus nutritifs. On s'efforcera d'autre part d'augmenter considérablement la consommation de sel iodé dans les ménages et d'oeuvrer en

faveur de la réduction de l'anémie ferriprive et des autres carences en oligo-éléments. On sélectionnera des technologies adaptées de récupération de l'eau et de protection des ressources ainsi que des systèmes d'égout et d'élimination des déchets solides adaptés et on préconisera l'élaboration d'une législation pertinente et l'application de normes en la matière. Des actions visant à modifier les habitudes en matière de santé, de nutrition et d'hygiène, notamment se laver les mains, seront menées dans les écoles et auprès du public. Des activités de promotion et une assistance technique devront intervenir pour réduire de moitié la proportion d'enfants qui naissent avec une insuffisance pondérale à la naissance et conserver les acquis en matière de santé des nourrissons et des enfants. On s'efforcera de maintenir à un niveau élevé la vaccination, y compris pour certains nouveaux vaccins; la distribution de capsules de vitamine A et le taux annuel de couverture de la vaccination contre la poliomyélite et le tétanos maternel et néonatal. Enfin, pour compléter la portée des interventions stratégiques, on sensibilisera le public, notamment les adolescents, au VIH/sida et aux autres infections sexuellement transmissibles, et on fera de la prévention dans ce domaine.

21. Éducation de qualité. Se faisant le reflet des préoccupations gouvernementales, le programme a pour principal objectif d'améliorer les résultats scolaires globaux des enfants dans les écoles les plus défavorisées. On s'intéressera principalement aux 22 écoles qui sont sous-desservies, ainsi qu'aux collectivités correspondantes. L'aide complémentaire, qui sera apportée pour résoudre les problèmes d'eau, de nutrition, de santé, d'hygiène et d'assainissement, permettra de mettre en place un environnement qui soit plus favorable au développement de l'enfant. On assistera les écoles des différentes îles en leur proposant des méthodes d'enseignement globales et centrées sur l'enfant et on aidera les collectivités des différentes îles à recenser les besoins prioritaires; à acquérir des techniques de base en matière de planification et à trouver un soutien adapté, quand cela s'avère nécessaire. On privilégiera la formulation d'une politique pour l'école maternelle et élémentaire, le renforcement des capacités, la réduction des disparités, l'égalité des sexes et l'efficacité interne. Les meilleures pratiques seront échangées entre les îles sélectionnées, et on encouragera les innovations en matière d'éducation. Les modèles de démonstration porteront sur des processus axés sur l'enfant, garantissant ainsi l'apprentissage individuel par le biais de la formation continue et d'un encadrement favorable. On appuiera la formulation de programmes adaptés au développement de l'enfant, tenant compte de la différence entre les sexes, pertinents à l'échelon local et orientés vers les technologies de l'information, et l'élaboration de supports de lecture, d'enseignement et d'apprentissage. On accordera une attention particulière à l'intégration des enfants souffrant d'un handicap dans les écoles d'enseignement général, à la participation des parties prenantes, à la convergence des ressources et à la maîtrise par la collectivité de la planification, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets.

22. Protection de l'enfance. Le programme appuiera la formulation de politiques et l'amélioration de la législation y afférente, surtout en ce qui concerne la discrimination, les sévices sexuels et les autres formes d'exploitation. On s'attachera à l'élaboration et au suivi de normes, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales. L'UNICEF prévoit d'appuyer la sensibilisation et la formation d'agents de santé et de responsables de la justice et de la police. Le Fonds collaborera avec le Gouvernement et les prestataires de services des organisations non gouvernementales pour garantir le dépistage précoce et l'élargissement des

services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers, notamment ceux souffrant d'un handicap et les délinquants. On s'efforcera de décentraliser les services de protection de l'enfance en travaillant avec les responsables et les collectivités au niveau local et en renforçant les partenariats existants avec le Ministère de la femme et de la sécurité sociale, le Ministère de la justice, la police et les organisations non gouvernementales (Society for Health Education, FASHAN et Care Society, entre autres). On appuiera également le suivi des indicateurs relatifs à l'application des droits de l'enfant ainsi que la réalisation d'études en améliorant la capacité de collecter et de gérer des données.

23. **Dépenses intersectorielles.** Ce programme garantira que des ressources humaines et autres sont disponibles dans le domaine et à différents niveaux administratifs pour mettre en oeuvre le programme. Afin de renforcer les capacités à long terme, les organismes des Nations Unies prévoient de lancer un programme commun de collecte de données pour le suivi et l'évaluation, au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En coopération avec le gouvernement, notamment le Ministère de la planification et du développement national, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, l'UNICEF contribuera à créer la base de données commune des Nations Unies pour faciliter la réalisation d'études sur les objectifs du Millénaire en matière de développement.

Suivi et évaluation

24. Un plan intégré de suivi et d'évaluation – établi sur la période de cinq ans – intégrera les principales évaluations prévues et recensera les indicateurs et méthodes d'évaluation clefs, notamment dans les domaines prioritaires suivants : malnutrition, insuffisance pondérale à la naissance, carences en oligo-éléments, soins, développement cognitif et psychosocial, résultats scolaires, taux d'abandon scolaire, cas de sévices sexuels et de VIH/sida enregistrés. On évaluera la situation grâce à des enquêtes en grappe à indicateur multiple ou des enquêtes par sondage périodiques, ainsi que sur la base de tournées d'inspection et des rapports correspondants, d'études spécifiques et de déclarations régulières. Le plan intégré de suivi et d'évaluation sera mis à jour régulièrement en se fondant sur les bilans des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme et des projets. Le nouveau programme de pays établi au titre de la coopération continuera de se concentrer sur la collecte, l'analyse, l'utilisation et la diffusion de données ventilées sur les enfants et les femmes en ayant recours à la base de données ChildInfo et à DevInfo, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

25. Parmi les méthodes utilisées pour assurer le suivi de la situation des enfants figure une étude d'impact sur l'environnement, dont les résultats seraient ensuite utilisés pour encourager la prise de mesures visant à garantir que l'environnement est adapté aux besoins de l'enfant. Dans les écoles, cela doit par exemple se traduire par la promotion d'un enseignement centré sur l'enfant, des salles de classe et des cours d'école sans danger pour les enfants et la prestation de services de base (eau, assainissement). En outre, afin de fournir des outils majeurs pour la mise en oeuvre et la gestion du programme, des activités de suivi et d'évaluation, assorties de collectes et d'analyses de données et de travaux de recherche y relative – à l'échelle nationale – sur les questions liées aux enfants, contribueront à renforcer les capacités.

26. Au niveau national, tous les ministères qui participent à la mise en oeuvre du programme devront assurer une fonction de suivi et d'évaluation, chaque partenaire étant chargé de suivre les activités menées à l'initiative de son ministère ou organisation. C'est le Ministère de la planification et du développement national qui aura la responsabilité globale de coordonner le suivi, l'évaluation et l'examen du programme. À cette fin, il coopérera étroitement avec tous les ministères concernés, notamment le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation. La collectivité sera invitée à participer afin d'aider à suivre le progrès de la mise en oeuvre des activités. Cette participation passera par les prestataires de services et notamment les agents d'exécution des secteurs de la santé et de l'éducation.

27. On prévoira d'effectuer des évaluations thématiques précises sur les questions suivantes : renforcement des capacités d'intervention des collectivités, participation des enfants aux prises de décisions et renforcement des capacités institutionnelles dans une optique de respect des droits. Une base de données sur la situation des femmes et des enfants aux Maldives, mise à jour régulièrement, et la base de données des Nations Unies pour le suivi des objectifs fixés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constitueront des outils de suivi utiles et complémentaires. L'UNICEF doit participer aux bilans des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan-cadre, qui seront effectués régulièrement.

Collaboration avec les partenaires

28. L'UNICEF continue d'entretenir une collaboration étroite avec le gouvernement, et la poursuite d'activités communes dans les différents domaines d'intervention du programme renforcera probablement davantage cette coopération. L'UNICEF préconisera une approche adaptée aux besoins de l'enfant dans l'ensemble de ses programmes et actions en matière de développement social. La collaboration existante avec d'autres organismes des Nations Unies (OMS, FNUAP, PNUD) dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation peut être élargie au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

29. L'équipe de pays des Nations Unies collabore régulièrement et d'une manière de plus en plus efficace et collégiale, notamment dans le cadre des groupes thématiques des Nations Unies (égalité des sexes et VIH/sida) et pour le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Afin de réunir les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les activités prioritaires, il faudra étendre les partenariats existants avec les donateurs et envisager de nouvelles manières de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies. Pour le moment, un seul donateur (Third Millennium Foundation) a débloqué d'autres ressources pour les activités de développement du jeune enfant par l'intermédiaire du Fonds des États-Unis pour l'UNICEF. Les volontaires du service national britannique à l'étranger [British Voluntary Service Overseas (VSO)] et de la coopération japonaise à l'étranger [Japan Overseas Cooperation Volunteers (JOCV)] interviendront également dans les domaines prioritaires suivants : nutrition, approvisionnement en eau et assainissement et éducation. La coopération est déjà étroite sur les questions d'approvisionnement en eau et d'assainissement, avec les volontaires du VSO, et sur celles de l'école maternelle, avec ceux de la JOCV. Dans le nouveau programme de pays, les volontaires du VSO et l'UNICEF travailleront ensemble dans le domaine de la nutrition. La capacité des ONG sera renforcée en vue d'améliorer leur efficacité dans la promotion des droits de l'enfant. L'UNICEF

entend intensifier ses activités de promotion auprès des secteurs public et privé, des décideurs, des législateurs, des médias et de la société civile afin de les encourager à s'engager dans des activités en faveur du Mouvement mondial pour l'enfance.

Gestion du programme

30. Pour chacun des quatre programmes, une équipe de travail multisectorielle sera créée sous la direction du ministère compétent. Le Ministère de l'éducation, par exemple, se chargera du programme pour le développement du jeune enfant. Chaque équipe de travail – composée de tous les grands interlocuteurs, représentants d'organisations non gouvernementales clefs et autres partenaires compétents – élaborera les plans de travail annuels et gèrera, suivra et examinera la mise en oeuvre du programme. Il faudra renforcer les liens existants avec le Conseil national pour les soins à apporter au jeune enfant en vue de son développement, le Conseil national pour la protection des droits de l'enfant et le Comité national de la nutrition. Les premiers fournisseurs de soins, notamment les parents, les enseignants et les agents sanitaires, sont chargés d'organiser des activités – orientées vers les familles et les collectivités – sur le thème du développement psychosocial et de la santé, de la nutrition, de l'hygiène et de l'assainissement. La Division des ressources externes du Ministère des affaires étrangères est globalement responsable de la coordination de la mise en oeuvre du programme de pays et des examens annuels communs. Une collaboration intense tant au niveau local qu'au niveau national permettra d'améliorer l'impact des interventions que l'UNICEF mène pour appuyer les objectifs et les activités des programmes du Gouvernement et des autres partenaires.

Liens entre les postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Maldives

Programme : 2003-2007

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme			Postes ^a								Dépenses de personnel ^b							
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	PL	Total			
Ressources ordinaires																			
Développement du jeune enfant	780 000		780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Nutrition, santé, approvisionnement en eau et assainissement	726 000		726 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0 105 150		105 150			
Éducation de qualité	714 000		714 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Protection de l'enfance	399 000		399 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Dépenses intersectorielles	461 000		461 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0 176 525		176 525			
Total RO	3 080 000		3 080 000	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	0 281 675		281 675			
Autres ressources																			
Développement du jeune enfant		42 000	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Nutrition, santé, approvisionnement en eau et assainissement		47 000	47 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Éducation de qualité		61 000	61 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Protection de l'enfance		25 000	25 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0 94 544		94 544			
Total AR		175 000	175 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0 94 544		94 544			
Total RO + AR	3 080 000	175 000	3 255 000	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4	0 376 219		376 219			
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement Effectifs		558 752																
				0	0	0	1	0	0	1	0	5	6	809 780 316 497		1 126 277			
Total (RO + AR + BA)				0	0	0	1	0	0	1	3	6	10	809 780 692 716		1 502 496			
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
	Cycle de programmation en cours												1	2	5	8			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)												1	3	6	10	809 780 692 716		1 502 496

(Notes du tableau)

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; BA = budget d'appui;
AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le
plan national; GS = agents des services généraux; PL = personnel local.

^a Chaque poste, quelle que soit la source de financement, appuie le programme de pays dans
son ensemble.

^b À l'exclusion du personnel temporaire et des heures supplémentaires.
